

**Cédric PERRIN, Sénateur du Territoire de Belfort, premier vice-président de la Commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées du Sénat, s'est entretenu cet après-midi pour la seconde fois avec Arnaud DANJEAN, président du comité de rédaction de la revue stratégique de défense et de sécurité nationale.**

Cette nouvelle réunion constitue une nouvelle étape dans la construction de cette revue - conduite sous l'autorité de la ministre des Armées - qui vise à tirer les leçons de l'évolution, depuis le Livre Blanc de 2013, d'un contexte stratégique marqué par une menace terroriste élevée, l'émergence de nouveaux risques et une course des nations à l'armement.

Elle vise également à hiérarchiser les priorités de défense de la France et à identifier les menaces auxquelles l'Europe sera confrontée. Sur la base de ces travaux, il s'agit ainsi de préparer la prochaine loi de programmation militaire.

*« Il est urgent de replacer l'effort de défense au centre de notre économie, de nos comportements et, dans un contexte financier contraint, de comprendre que le salut de la France impose que l'on consacre des moyens à la hauteur des dangers »* a plaidé Cédric PERRIN qui attend de ce document un diagnostic *« lucide et fort »*.

Il a également insisté sur la prise en compte de l'innovation qui permet à nos soldats de faire la différence sur les théâtres d'opération. *« Il est fondamental de capter cette innovation de notre industrie et de nos entreprises afin de l'adapter au modèle militaire qui travaille sur des outils à temps long »* rappelle le Sénateur.

Cette rencontre a enfin été l'occasion pour ce dernier d'interroger Arnaud DANJEAN sur l'articulation de ces travaux avec les orientations annoncées par la ministre des armées aux Universités d'été de la défense : la refonte de l'opération Sentinelle avec une éventuelle baisse du dispositif et l'ajustement du niveau d'engagement en OPEX.

Les conclusions seront présentées au Président de la République le 1er octobre puis au Conseil de défense et aux deux Assemblées dans le courant du mois de novembre.